

COMMUNE DE MAGNIERES

Commission municipale « vie locale »

Compte rendu du lundi 4 janvier 2021 à 18h15

Membres

BABEL Edouard	Maire	présent	compte-rendu
AUBERT Sylvain	Conseiller municipal, vice-président	présent	compte-rendu
GEIGER Chloé	Conseillère municipale	excusée	
HINSINGER Claude-Alix	Conseillère municipale	présente	
PERRON Germaine	Conseillère municipale	présente	

Assistait : Christian CUNY

- 1/ Réflexion sur le commerce de proximité ([lien accès direct](#))
- 2/ Prévention des risques majeurs ([lien accès direct](#))
- 3/ Concours photo « Magnières » ([lien accès direct](#))
- 4/ Inventaire des acteurs communaux (entreprises, associations, services) ([lien accès direct](#))
- 5/ Préparation du bulletin municipal de janvier 2021 ([lien accès direct](#))

1/ RÉFLEXION SUR LE COMMERCE DE PROXIMITE

Monsieur le Maire informe la commission qu'il a reçu des nouvelles du couple d'habitants qui était à l'origine du dossier 1000 Cafés à la fin du mandat précédent. Le couple a abandonné son projet.

La question se pose pour la commune de poursuivre dans cette voie. La commission estime que la situation a changé à Magnières depuis l'installation d'État Nature au Pré Fleury. En effet, l'installation d'un « café – restauration » au centre du village aurait pour conséquence directe de concurrencer l'Abreuvoir et de fragiliser l'ensemble de l'activité d'État Nature.

La commission estime que la commune ne doit rien entreprendre qui pourrait nuire à l'activité d'entreprises déjà installées. La commune doit au contraire inscrire ses réflexions dans une perspective de soutien à ces dernières, à condition qu'elles acceptent le travail en partenariat bien évidemment.

D'autre part, le concept 1000 Cafés nécessitait d'importants investissements de la part de la commune de Magnières puisqu'elle devait louer aux gérants un local communal adapté (commerce et logement), dont elle ne dispose pas à l'heure actuelle. L'acquisition d'un immeuble et des travaux auraient donc été nécessaires. Or il n'est pas certain qu'un tel projet aurait été financièrement possible pour la commune sans la contraindre à en abandonner d'autres, notamment ceux de la réhabilitation du presbytère et de la salle communale que le conseil municipal souhaite désormais étudier.

La commission propose donc de soumettre à la délibération du conseil municipal l'abandon du dossier 1000 Cafés.

Pour autant, un commerce tel que développé par 1000 Cafés ne se résume pas à un simple bar. Il propose tout un ensemble de services répondant aux besoins de la population locale et rurale.

Le premier des besoins des habitants concernerait l'offre de produits alimentaires de proximité, auparavant proposée à Magnières par la boucherie et par la coop', désormais fermés. Ces fermetures

indiquent que la réimplantation de ce type de magasin fixe est économiquement risquée et peu probable dans notre commune, à court terme en tout cas.

Concernant le magasin type « épicerie », il est rappelé que lors de la précédente réunion de la commission en présence du comité consultatif, avait été évoquée l'enquête menée par Familles Rurales dont les résultats avaient dissuadé d'entreprendre l'installation d'une épicerie associative.

Il faut également prendre en compte l'existence de commerces locaux relativement proches (boulangerie de Moyen qui propose de la petite épicerie, supérette de Gerbéviller qui développe ses services, boulangerie de Gerbéviller, magasin de légumes des maraîchers de Moyen ... et nous en oublions sans doute). M. le Maire rappelle enfin qu'**Etat Nature a également pour projet d'ouvrir une épicerie de produits du terroir cet été à Magnières.**

Concernant les villes « tous commerces », nécessitant une mobilité de la part des habitants, que ce soit en voiture personnelle ou en [autopartage Lulu](#), sans oublier l'[autocar Fluo Grand Est](#) et le [transport à la demande Tedibus](#), nous avons accès :

- aux villes de Rambervillers ou Baccarat situés à moins de 15 kilomètres de Magnières

- à Lunéville et environs situés à 25 kilomètres. L'[application d'achat local](#) de la CCTLB est évoquée mais elle permet au mieux le « clic & collect » (traduction : achat en ligne et retrait en magasin) et ne propose pas la livraison.

Localement existe aussi l'[AMAP des Rives de la Mortagne](#) qui propose des paniers de produits locaux à retirer en divers points à proximité.

Concernant l'offre d'hyper-proximité (traduction : dans la commune), adaptée aux personnes très peu mobiles ou ne souhaitant pas s'approvisionner à distance (une enquête – étude et peut-être des tests seraient utiles pour bien connaître ces attentes et ces besoins), **des solutions plus « légères » et « souples » que le commerce fixe seraient pertinentes pour une part non négligeable de la population rurale locale : les camions de commerce ambulants.** Actuellement 3 camions de ce type desservent la commune de Magnières, dont le plus généraliste refuse la publicité tant la demande s'accroît depuis le premier confinement. Dans cet esprit, le concept de camion [épicerie itinérante « vrac mobile »](#) se développe et un camion existe au départ de Reillon ([Graines d'Essentiel](#)).

Si la commune devait mener une action en priorité, le commerce ambulants serait la piste à privilégier tant pour conserver l'offre actuelle que pour la développer.

En complément, la formule du dépôt (existe souvent pour le pain mais également, comme sur le principe de l'AMAP, pour les légumes, la viande ...) pourrait être réfléchi, soit en partenariat avec les entreprises situées à Magnières, soit en lien avec les associations, voire directement par le conseil municipal en dernier recours.

2/ PREVENTION DES RISQUES MAJEURS

Pour faire avancer ce dossier, **la commission propose de mettre à la délibération du conseil municipal la création du comité de pilotage « prévention des risques majeurs » ainsi que la désignation d'un coordinateur – animateur de la démarche.**

La fonction de coordinateur – animateur peut revenir soit au Maire, soit à un Adjoint, soit à un conseiller municipal bénéficiant d'une délégation du Maire, accompagnée d'une indemnité à définir et prise dans la limite de l'enveloppe indemnitaire maximale actuellement calculée sur la base de 2 adjoints.

Le comité de pilotage sera composé d'élus (maire, adjoints, commission vie locale) et de non élus volontaires désignés pour leur mémoire des événements passés ou pour leur expérience en matière de sécurité civile.

Ce comité de pilotage réalisera tout d'abord un état des lieux devant conduire à l'**élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde**. Les principes de ce PCS ont déjà été présentés à plusieurs reprises au cours des réunions de commission et de conseil en 2020. Pour mémoire, il s'agira de mettre en place une **organisation de tous les moyens communaux (humains, logistiques ...) pour éviter l'impréparation, l'improvisation et l'inefficacité des actions à mener en cas de survenance d'un événement majeur, par définition soudain et imprévisible, mais dont le risque est évaluable**. Le PCS comprend l'avant (prévention, préparation, entraînement, information, alerte ...), le pendant (actions complémentaires à celles des secours) et l'après (accompagnement, réparation ...) de l'événement majeur.

Le comité de pilotage fera ensuite « vivre » la démarche tout au long du mandat, notamment pour respecter **l'obligation d'actualiser tous les 2 ans au minimum l'information des habitants sur les risques majeurs**, mais surtout pour organiser des exercices d'entraînement afin que ce plan ne reste pas un document rangé dans un tiroir, mais au contraire un **véritable outil opérationnel de sécurité civile communale**. L'évaluation de ces exercices pourrait également permettre d'identifier et de corriger d'éventuelles faiblesses de la version initiale du plan communal.

3/ CONCOURS PHOTO

La commission poursuit l'organisation du concours photo, qui sera ouvert en 2021 à tous les habitants de Magnières.

Il aura pour but d'organiser, début 2022, une exposition photographique des 4 saisons de la commune de Magnières vue par ses habitants. Au terme de chaque saison, la totalité des photos reçues sera publiée sur le site Internet (exposition « virtuelle ») puis une exposition physique sera organisée au moment de la remise des prix.

Ces images permettront aux habitants de contribuer à illustrer les supports d'information de la commune (bulletin municipal, site Internet).

Claude-Alix HINSINGER présente le projet de règlement du concours qui sera soumis à l'avis du service juridique de l'association des maires de Meurthe et Moselle.

Le concours va bientôt pouvoir être lancé. La question se pose d'inviter les habitants à photographier Magnières avant le début officiel du concours, notamment pour éviter de passer à côté de paysages enneigés vu les précipitations prévues actuellement. Rien n'empêche les habitants de prendre des photos et de les présenter car, même si elles sont jugées « hors concours » en application du règlement (l'antériorité

ne sera pas acceptée), elles pourront tout de même être présentées lors de l'exposition et servir à illustrer le bulletin ou le site Internet si leurs auteurs le souhaitent.

4/ INVENTAIRE DES ACTEURS DE LA COMMUNE (ENTREPRISES, ASSOCIATIONS, SERVICES)

Un appel aux acteurs de la commune avait été lancé via le bulletin municipal d'octobre pour collecter des informations à publier sur le site internet. Un seul retour ayant été enregistré à ce jour. La commission souhaite désigner des élus pour aller rencontrer ces acteurs afin de leur expliquer la démarche de vive voix.

- Christian CUNY est désigné pour rendre visite aux entreprises ;
- Les associations seront contactées par les référents désignés par le conseil municipal (voir au bas de la page suivante : <http://www.magnieres.fr/vie-municipale/>) ;
- Concernant les services de santé, la commission sollicitera Milos TESOVIC, adjoint délégué à la Maison de Santé.

5/ PREPARATION DU BULLETIN MUNICIPAL DE JANVIER 2021

RECTO :

- Monsieur le Maire souhaite publier un édito spécial « vœux 2021 » sur la partie droite de la première page.
- L'espace grisé à gauche accueillera des informations relatives à la population (état civil 2020, nouveaux habitants, mise à l'honneur).

VERSO :

- Rappel de la réglementation relative à l'utilisation de drones ;
- Economie : lors de sa visite aux acteurs économiques, Christian CUNY recueillera l'actualité de la Brasserie Tumulte, publication d'une information sur l'application « jachetedelunevilleabaccarat.com »
- Associations : retour sur le passage du Père Noël dans les rues du village
- Services : rappel de l'application Lulu (+ élu référent ?)
- Mémo déchets : dates des levées « sacs de tri » et « ordures ménagères »
- Concours photo : annonce du principe du concours

Réunion levée à 21 h00